

7 mai 2007

7/2007

D'après les dernières estimations et contrairement à des pronostics beaucoup plus négatifs il y a quelques mois encore, les Administrations publiques luxembourgeoises présentent en 2006 un excédent budgétaire de 31 millions d'euros, ce qui correspond à quelque 0,1% du PIB, alors qu'en moyenne la zone euro affiche un déficit de -1,6% du PIB en 2006.

Ces chiffres concernent l'ensemble des Administrations publiques, c'est-à-dire le budget classique de l'État, les établissements publics, les Fonds spéciaux d'investissement, les communes et les administrations de la Sécurité sociale, notamment les caisses de pension. C'est bien cet ensemble d'organismes qui est considéré dans le cadre des fameux critères européens de comptabilité publique dits de Maastricht qui autorisent un déficit maximum de 3% du PIB.

Au niveau de l'Administration centrale, qui comprend l'État central, les établissements publics ainsi que les Fonds d'investissement, les estimations pour 2006 se sont également considérablement améliorées au fil des mois. En effet, entre octobre 2006 et aujourd'hui, les estimations concernant le déficit de l'Administration centrale se sont réduites de 55% en passant de 1.112 à 505 millions d'euros.

État central excédentaire de plus de 300 millions d'euros

D'où provient ce déficit de 505 millions d'euros de l'Administration centrale en 2006 ?

Soulignons que le budget de l'État central, présenté de manière traditionnelle, c'est-à-dire sans les établissements publics et les fonds d'investissement, affiche en 2006 un excédent remarquable de 320 millions d'euros.

Si la participation de l'État aux dépenses sociales est souvent évoquée comme responsable du déficit de l'Administration centrale, force est ici de constater que cette participation, comprise dans les données concernant l'État central, ne crée aucun déséquilibre, puisque l'État central clôture donc l'année 2006 avec un excédent confortable.

Le déficit de 505 millions d'euros au niveau de l'Administration centrale s'explique notamment par la différence entre les recettes et les dépenses des Fonds spéciaux qui s'élève à 444 millions d'euros en 2006. Cette différence trouve son origine dans l'existence de réserves au niveau des Fonds d'investissement accumulées au cours des années précédentes, qui permettent à l'État de maintenir, voire d'augmenter ses investissements sans s'endetter. Le fait de dépenser de l'argent épargné antérieurement contribue donc, selon les critères de Maastricht, à l'apparition du déficit de l'Administration centrale en 2006.

2007 : amélioration continue de l'état des finances publiques

Au niveau des trois premiers mois de l'année 2007, les recettes et dépenses de l'État central, hors établissements publics et seulement avec une estimation partielle des fonds spéciaux (Statec), donnent un déficit largement inférieur à celui des trois années précédentes.

Si les recettes ont progressé de 12,3% par rapport aux trois premiers mois de 2006, les dépenses ont augmenté de seulement 3,9%, ce qui a permis de réduire le déficit de plus de 24% par rapport à la même période de l'année passée. Ces données ne sont toutefois pas à confondre avec celles exigées et présentées en vertu des critères de Maastricht, mais donnent néanmoins une bonne appréciation de l'état et de l'évolution des finances publiques.